

2026-128



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 8 juillet 2026 – Délibération n°128

Convocation envoyée,
affichée le : 02/07/2026

Objet : ECHANGE DE TERRAINS A LAVERNHE – VENTE PARCELLES AU CCAS

Nombre de membres :

En exercice : 29
Présents : 24
Pouvoirs : 5
Votants : 29
Absents : 0

L'an deux mil vingt-six le huit juillet à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice Frayssinet, maire de la commune.

Président de séance : Monsieur Fabrice FRAYSSINET

Secrétaire de séance : Monsieur Yves DOULS

Résultats :

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Fabrice FRAYSSINET - Béatrice GIRAL VIALA - Florian CREYSSELS - Jean Bastien MAJOREL - Myriam LACAN - Yves DOULS - Florence RAYNAL - Simon TABART - Stéphanie CHAYRIGUES - Sylvain CAUSSE - Paulin NIBOULIES - Elodie ROBIN - Evelyne DURAND - Marcel LACAN - Mélina COUSI - Damien LAURAIN - Françoise PRADEL - François -Xavier FABRE - Marion PLENACOSTE - Laurent ROBERT - Amandine SAINT-ANTONIN - Bruno PEYRAT - Paul BERGONNIER - Régine ROZIERE.

Absents : Vanessa TONNEAU (a donné pouvoir Jean Bastien MAJOREL) - Geoffroy MULLER (a donné pouvoir à Yves DOULS) - René-Paul AVIGNON (a donné pouvoir à Fabrice FRAYSSINET) - Cindy PÈRE-BEDEL (a donné pouvoir à Florian CREYSSELS) - Candice AZDAD (a donné pouvoir à Paul BERGONNIER).

**Liste des délibérations
affichée le : 10/07/2026**

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de l'opération « un territoire, un projet, une enveloppe » (TPE) conduite par le Conseil Départemental de l'Aveyron sur la commune déléguée de Lavernhe, il convient de régulariser des échanges multi-latéraux de parcelles et de chemins.

La commune récupérerait des parcelles ou des chemins comme présenté sur plan au conseil municipal, notamment le « chemin de Cacombe » ainsi qu'une partie du chemin « Lous Clauzes » et des emprises nécessaires à son élargissement.

Il convient de procéder à la cession et à l'acquisition des parcelles suivantes :

Acquisition de la commune :

PARCELLE	SURFACE	MONTANT	VENDEUR
126F708	00a 09ca	50 euros	M. BARNIER Francis
126F710	01a 69ca	100 euros	M. BARNIER Francis

2026-128

126F712	11a 44ca	500 euros	M. BARNIER Francis
126F716	12a 90ca	600 euros	CCAS de Séverac
126F718	01a 18ca	100 euros	M. MAYMARD Nicolas
126Ea (partie 172)	28a 57ca	1 000 euros	M. MAYMARD Nicolas
126Eb (partie 192)	02a 00ca	150 euros	M. MAYMARD Nicolas

Cession de la commune :

PARCELLE	SURFACE	MONTANT	ACQUEREUR
126F446	75a 80ca	2 000 euros	CCAS de Séverac
126ZD59	23a 76ca	500 euros	CCAS de Séverac

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'en délibérer, il précise que les frais de géomètre et de notaire sont pris en charge par le Conseil Départemental et que l'échange est réalisé sans soulte.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Séverac d'Aveyron ;

DECIDENT

ARTICLE 1 : **DE VENDRE** au CCAS les parcelles mentionnées dans le cadre de l'échange :

PARCELLE	SURFACE	MONTANT	ACQUEREUR
126F446	75a 80ca	2 000 euros	CCAS de Séverac
126ZD59	23a 76ca	500 euros	CCAS de Séverac

ARTICLE 2 : **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Fabrice FRAYSSINET

Le secrétaire de séance
Yves DOULS

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

